



**JEUDI 21 DÉCEMBRE 2017**  
**À 16H30**

**DOSSIER DE PRESSE**

## **POINT PRESSE :**

### **LE CONSEIL TERRITORIAL DE SANTÉ (CTS)**

**NOUVELLE INSTANCE DE DÉMOCRATIE SANITAIRE**

► **CONTACT PRESSE**

Clément HELLUIN, Responsable communication et culture  
Centre Hospitalier Simone Veil de Blois  
Mail Pierre Charlot - 41016 Blois cedex  
Tél. : 02 54 55 66 86 - E-mail : [communication@ch-blois.fr](mailto:communication@ch-blois.fr)



## ■ PRÉSENTATION

Un Conseil territorial de santé (CTS) est institué dans chaque territoire de démocratie (loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé). Pour la région Centre-Val de Loire, les territoires de santé retenus correspondent au territoire des six départements : Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher et Loiret.

Constitué par arrêté de la Directrice générale de l'ARS, il a principalement pour mission d'établir le diagnostic territorial de santé et de contribuer à l'élaboration du Projet régional de santé de la région Centre-Val de Loire.

Plus précisément, ses missions sont de :

- > participer à la réalisation d'un diagnostic territorial partagé,
- > contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet régional de santé, en particulier sur les dispositions concernant l'organisation des parcours de santé,
- > être informé des créations de plates-formes territoriales d'appui à la coordination des parcours de santé complexes, ainsi que de la signature des contrats territoriaux et locaux de santé,
- > contribuer, d'une part, à l'évaluation des conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des personnes malades et des usagers du système de santé et, d'autre part, de la qualité des prises en charge et des accompagnements.

### LE PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ, QU'EST-CE-QUE C'EST ?

Le Projet régional de santé 2018 - 2022 fixera des objectifs opérationnels sur 5 ans en prévention, soins et accompagnement médico-social et permettra une vision à 10 ans sur des orientations stratégiques.

Il a 3 ambitions importantes :

1. Améliorer l'espérance de vie sans incapacité et le taux de mortalité évitable avant 65 ans des Ligériens par une politique de promotion de la santé à destination de tous, tout en agissant en direction des populations les plus vulnérables, les plus isolées.
2. Faire progresser l'organisation du système de santé en s'appuyant sur des professionnels compétents et mobilisés, sur des démarches innovantes et sur la mise en place de parcours de santé individualisés et coordonnés.
3. Faire face à l'augmentation de la population, du nombre de personnes vivant avec une maladie ou un handicap en répondant à leur besoin d'accompagnement personnalisé.

## LE CONSEIL TERRITORIAL DE SANTÉ, UNE FÉDÉRATION D'ACTEURS ENGAGÉS

Le CTS est composé de 34 membres au moins et 50 membres au plus, nommés pour 5 ans, et répartis en 5 collèges : professionnels et offreurs des services de santé, usagers du système de santé, collectivités territoriales, représentants de l'Etat et des organismes de Sécurité sociale, personnalités qualifiées.

Il est constitué d'une assemblée plénière, d'un bureau, d'une commission spécialisée en santé mentale, d'une formation spécifique organisant l'expression des usagers.

### PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT

	Nom	Prénom	Fonction
Président	SERVAIRE-LORENZET	Olivier	Directeur CH de BLOIS
Vice-président	POEUF	Patrick	Président ADAPEI

### MEMBRES DU BUREAU

Nom	Prénom	Fonction
<b>Collège 1 : représentants des professionnels et offreurs des services de santé</b>		
BORDEAU	Jean-Claude	Administrateur au CDPNE
GAUQUELIN	Frédérique	Présidente de la CME du CH Blois
LOUBRIEU	Jean-François	Président du CDM 41
MONIER	Louissette	Coordonnatrice générale RSND41
ZAMPOLIN	Laëtitia	Directrice ANPAA 41
<b>Collège 2 : représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé</b>		
LEVET	Elisabeth	Présidente de l'association des diabétiques 41
<b>Collège 3 : représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements</b>		
LOMBARDI	Daniel	Maire d'Yvoy le Marron
<b>Collège 4 : représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale</b>		
BLANC	Carole	Directrice de la CPAM 41

### MEMBRES DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE EN SANTÉ MENTALE

Nom	Prénom	Fonction
<b>Collège 1 : représentants des professionnels et offreurs des services de santé</b>		
DOHIN	Sophie	Directrice de l'EHPAD La grande borne - association ANAIS
GALLET	Etienne	Médecin - représentant des maisons de santé
GAUQUELIN	Frédérique	Présidente de la CME du CH de Blois
TYTGAT	Loïc	Directeur de l'Association pour personnes handicapées du Perche
VENTEJOU	Emmanuel	Directeur de l'Institut Médical de Sologne
ZAMPOLIN	Laëtitia	Directrice ANPAA 41
<b>Collège 2 : représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé</b>		
FESNEAU	Jean-Claude	Président délégué régional UNAFAM Centre - membre du bureau UNAFAM

## MEMBRES DE LA COMMISSION SPÉCIFIQUE « EXPRESSION DES USAGERS DU SYSTÈME DE SANTÉ »

Nom	Prénom	Fonction
<b>Collège 1 : représentants des professionnels et offreurs des services de santé</b>		
BERNAUD	Anne	Directrice du centre SSR la Ménaudière à Chissay en Touraine
GUINAMARD	Thomas	Directeur maison du bon secours à Vendôme
LOUBRIEU	Jean-François	Président du CDOM 41
<b>Collège 2 : représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé</b>		
CIZEAU	Lucette	Administrateur de la Fédération familles rurales du 41
FESNEAU	Jean-Claude	Président délégué régional UNAFAM Centre - membre du bureau UNAFAM
LEVET	Elisabeth	Présidente de l'association des diabétiques du 41
MONNOT	Monique	Administrateur de l'UDAF
ZUCCHETTI	Christophe	Membre du conseil de l'Association des Paralysés de France 41
<b>Collège 3 : représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements</b>		
ANDRE	Tania	Conseillère Régionale
BAILLY	Françoise	Vice-présidente d'Agglopolys
<b>Collège 4 : représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements</b>		
BLANC	Carole	Directrice de la CPAM

Cette commission est présidée par Mme Elisabeth LEVET.

### ● UN BILAN 2017 FRUCTUEUX

Le Conseil Territorial de Santé a été sollicité en janvier 2017 pour formuler des propositions relatives au cadre d'orientation stratégique du nouveau projet régional de santé.

Les propositions formulées forment 3 axes stratégiques :

- 1- Préserver/améliorer l'état de santé de la population
- 2- Favoriser la qualité de vie, l'autonomie et l'inclusion
- 3- Réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé

**Notre vision est globale et décloisonnée : prévention / offre de soins / médico-social/ social / ambulatoire**

Ces objectifs stratégiques ont une dimension régionale et une portée à 10 ans, afin d'améliorer l'état de santé de la population du Loir-et-Cher et de lutter contre les inégalités de santé.

Le Conseil Territorial de santé et ses membres ont la volonté de maintenir, améliorer et renforcer l'accessibilité du système de santé en organisant une offre graduée, efficiente, complémentaire, sécurisée et de qualité au service de parcours de santé coordonnés pour la population en renforçant les droits des usagers.



Le Conseil territorial de santé et ses membres ont axé leurs travaux autour de **6 priorités de santé publique pour le Loir et Cher** :

- Développer l'offre de prise en charge de l'autisme
- Améliorer la santé mentale
- Développer les pratiques avancées et protocoles coordonnés
- Améliorer l'accès des personnes en situation de handicap à l'offre de santé
- Mettre en place des dispositifs de prévention et de promotion de la santé en faveur des jeunes
- Fluidifier et resserrer les relations ville/hôpital

## ● UNE FEUILLE DE ROUTE POUR 2018 AVEC UNE SEULE AMBITION : RÉPONDRE AUX BESOINS DE SANTÉ DE TOUS, EN TOUT POINT DU TERRITOIRE

> Le Conseil territorial de santé reprendra ses travaux dès janvier 2018 afin de proposer des mesures concrètes pour chacune des six priorités de santé publique.

Une des priorités du conseil territorial de santé est « **d'aider les aidants** ». Il s'agit de :

- Construire, après diagnostic et évaluation des besoins des aidants sur le territoire de santé, une politique globale et transversale pour les aidants associant l'ensemble des acteurs concernés (institutionnels et non institutionnels) et mobilisant l'ensemble des leviers potentiels.
- Coordonner les dispositifs existants et les acteurs intervenant auprès des aidants pour les rendre lisibles et accessibles à tous : plateforme collaborative numérique, soutiens psychologiques, soutiens de confort, accompagnement fin de vie, répit
- Poursuivre et consolider le développement d'actions d'informations, de communication, de formations, d'accompagnements collectifs et individuels, de prévention santé, de groupes de parole destinés aux aidants sur l'ensemble du territoire via par exemple les contrats locaux de santé ou avec les intercommunalités.
- Poursuivre le développement de dispositifs et de solutions de répit sur l'ensemble du département (par exemple, développement d'accueil temporaire dits d'urgence)
- Développer la culture du repérage des aidants « en rupture » en formant les professionnels intervenant à domicile, les professionnels libéraux, les intervenants des communes . Et leur proposant un relai pour prendre en charge les aidants repérés (via les fonctions d'appui, via la « plateforme aidants », via les relais de proximité du conseil départemental)
- Développer auprès de la population générale une action de sensibilisation à la thématique des aidants.

> Le conseil territorial de santé participera à l'élaboration du projet territorial de santé mentale.

## LE PROJET TERRITORIAL DE SANTÉ MENTALE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Depuis la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016, la politique de santé mentale repose sur l'élaboration d'un projet territorial de santé mentale (PTSM) fondé sur un diagnostic partagé. Il s'agit d'un état des lieux des ressources, qui met en avant les améliorations à apporter au dispositif existant. Le PTSM inclut l'ensemble des acteurs des champs sanitaire, social et médico-social et incluant les représentants des usagers, des politiques de la ville, les collectivités territoriales, ainsi que les conseils locaux de santé, les conseils locaux de santé mentale. Le PTSM tient compte des spécificités du territoire, de l'offre de soins et de services. Il précise les modalités d'accès aux soins et accompagnement, aux techniques de soins et d'accompagnement les plus actuelles quels que soient les troubles psychiques concernés.

Le PTSM est élaboré et mis en oeuvre par les professionnels et établissements du territoire compétents dans le champ de la santé mentale. Il fait ensuite l'objet d'un contrat passé entre les partenaires et l'agence régionale de santé.

Le PTSM organise la coordination territoriale :

- > La prévention (repérage, diagnostic et intervention précoce)
- > Les modalités et techniques de soins et de prise en charge spécifique
- > Les modalités d'accompagnement et d'insertion sociale.

Il organise l'accès à la population à un ensemble de réponses (dispositifs et services) à partir des besoins de la population du territoire, dont les modalités seront précisées par voie réglementaire.

Diagnostic et projet territorial de santé mentale sont arrêtés par le DGARS après avis des conseils locaux de santé mentale et des conseils territoriaux de santé.

Le conseil territorial de santé du Loir et Cher a donc créé une sous-commission en charge de la santé mentale. Cette sous-commission est présidée par Mme le Dr Frédérique GAUQUELIN, Présidente de la CME du Centre Hospitalier Simone Veil de Blois et Présidente du Collège médical du GHT Santé 41.

### > Un plan départemental sur l'autisme

La prise en charge de l'autisme est une priorité de santé publique. Travail collectif réunissant associations, chercheurs, professionnels et parlementaires, le 3<sup>ème</sup> plan autisme présenté en 2013 a rappelé cinq axes d'intervention prioritaires : le diagnostic précoce, l'accompagnement tout au long de la vie depuis l'enfance, le soutien aux familles, la recherche, et la formation de l'ensemble des acteurs de l'autisme. Dans le Loir-et-Cher, il s'agit de répondre à un besoin croissant et constant sur les dix dernières années, car ***l'incidence des troubles envahissants du développement est de 1 sur 100 à 150 enfants.***

Le Loir et Cher dispose d'une équipe DADA (Dispositif d'Accompagnement et de Diagnostic Autisme) au sein du CAMSP de Blois. Le dispositif est complété par des centres de soins pour les enfants autistes à partir de 5 ans à Romorantin et sans limite d'âge dans le secteur Nord.

Cette organisation est renforcée par les liens forts qui existent avec les différents partenaires (PMI, associations, établissements d'accueil du jeune enfant, centres sociaux, médecins généralistes ou spécialistes de ville, paramédicaux, éducation nationale, MDPH ...) du département.



Malgré cette structuration de la prise en charge de l'autisme, des améliorations restent nécessaires. En effet, les délais d'attente sont importants quelle que soit la compétence recherchée (par exemple, 6 mois de délai pour une consultation avec un orthophoniste) et impactent le délai de traitement des dossiers par la MDPH.

L'objectif du Conseil Territorial de Santé est de participer à l'élaboration d'un plan départemental sur l'autisme, afin de proposer aux enfants autistes du Loir-et-Cher et à leurs parents **un maillage territorial pertinent permettant à chacun de trouver à proximité de son domicile les soins pluri professionnels dont ils ont besoin.**

> En conclusion, le CTS permettra des transformations en profondeur de l'organisation du système de santé

En effet, répondre aux besoins de la population nécessite **une transformation organisationnelle et structurelle du système de santé.**

- Privilégier la promotion de la santé ;
- Organiser les parcours de santé implique de fédérer tous les acteurs de la santé ;
- Encourager la modification des pratiques professionnelles en favorisant l'exercice en groupe, les nouvelles technologies et l'évolution des métiers dans le partage et le respect des compétences ;
- Conforter et renforcer la responsabilisation de tous les acteurs, dans un esprit de solidarité avec une éducation favorisant le juste recours au système de santé et une implication pour bien vivre sa maladie, son handicap, sa perte d'autonomie autant que possible dans son milieu de vie.